



Avis des élus CSE CGT sur le bilan social 2019

La CGT se permet de rappeler la définition d'un bilan social (BS) : celui-ci récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes. Depuis plusieurs années, les élus CGT au CE puis au CSE demandent à la Direction Générale un bilan social répondant aux exigences de l'article L2323-70 du Code du Travail avec les remontées d'information des 2 années précédentes. Les élus CSE exigent donc pour l'année 2021 un bilan social répondant aux exigences du Code du Travail.

Les élus CGT au CSE demandent également que figure au prochain bilan, les données suivantes :

- paragraphe santé et sécurité au travail : le nombre de salariés atteints d'une maladie professionnelle ainsi que le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail (éléments obligatoires devant figurer au BS). Les élus CGT demandent aussi que soient indiqués les arrêts de travail inférieurs à 3 jours, ceux inférieurs à 7 jours. En effet les arrêts de travail de courte durée sont souvent synonymes d'une dégradation des conditions de travail. Les élus n'ont donc pas de visibilité sur ce point.
- paragraphe effectif à temps complet ou temps partiel : les élus CGT demandent que soit indiqué le nombre de salariés dont le temps de travail est inférieur à 11H par semaine (en effet ce seuil ne permet pas aux salariés d'être pris en charge par la Sécurité Sociale). Cet indicateur n'est pas obligatoire certes, mais au vu du nombre important de salariés à temps partiel dans les PEP64 et de l'accord de branche instituant des temps de travail de 2H pour les salariés tous les personnels médicaux, rééducateurs et psychologues, cet indicateur est important à prendre en considération.

Aussi en l'absence de la prise en compte des demandes faites précédemment à la DG pour la rédaction du bilan social, les élus CGT proposent un avis défavorable au bilan social 2019.

Avis de la CGT sur le bilan social 2019.

Concernant les effectifs, la CGT note une augmentation des effectifs de personnel (+ 21 salariés), qui ne sont pas en lien avec des créations d'emplois mais avec la fusion-absorption de du foyer Cordeya et du centre de loisirs d'Artigueloutan.

Le ratio hommes/femmes est un peu plus équilibré que celui de la branche : 76 % femmes- 24 % hommes enquête Unifed 2017 pour 68 % femmes et 32 % hommes dans les PEP64, à peu près identique à l'année dernière. Une attention doit être apportée pour essayer d'équilibrer un peu plus ces chiffres.

Le pourcentage des CDI temps plein est en légère augmentation (55,75 % contre 54,35 % en 2018) ce qui est une bonne chose. Pour rappel, il était de 57 % en 2014. Par contre le

pourcentage de salarié en CDI à temps partiel reste toujours important : 44,25 % alors que le chiffre au niveau de la branche est de 34 %. Les PEP64 restent donc une Association embauchant beaucoup de salariés à temps partiel.

Le plus inquiétant pour la CGT et déjà indiqué les années précédentes est l'absentéisme dans les 3 domaines : maladie, accidents du travail et maladie professionnelle.

Concernant les arrêts maladie : en 2016, 9998 jours d'absence pour 610 salariés soit en moyenne **16,39 jours** d'absence par salarié.

En 2017 : 11 109 jours d'absence pour 598 salariés soit **18,57** jours d'absence par salarié

En 2018 : 12 133 jours d'absence pour 623 salariés soit **19,47** jours d'absence par salarié.

En 2019 : 15 510 jours d'absence pour 640 salariés physiques soit **24,23** jours d'absence par salarié. La DG ne peut donc écrire en page 40 du bilan social que l'augmentation de l'absentéisme s'explique notamment par le nombre supérieur de l'effectif suite aux fusions absorptions de l'UPAES (déjà en partie comptabilisé l'année dernière) du foyer Cordeya et du centre de loisirs d'Artigueloutan.

Concernant les arrêts pour accident du travail (secteur SMS) : 1542 journées en 2016 – 1397 journées en 2017 et 1412 journées en 2018. et maintenant 1694 journées pour 2019.

Seule petite amélioration, les arrêts pour maladie professionnelle (secteur SMS) : 1093 journées en 2017 – 1552 journées en 2018 sont en diminution (652 journées) :

Les cotisations AT/MP : 489 251€ en 2018 et 543 000 en 2019 contre 345 098€ en 2012, sont donc toujours en augmentation. Le différentiel de 200 000€ entre 2012 et 2019 devrait être investi dans l'amélioration des conditions de travail, plutôt que dans les cotisations AT/MP.

Autres chiffres qui interpellent la CGT : les démissions au nombre de 20 en 2019, (plus mauvais chiffre de ces 6 dernières années) ainsi que le nombre des sanctions disciplinaires (14 soit le plus mauvais chiffres des 6 dernières années).

L'année dernière, en conclusion de son avis sur le bilan social 2018, la CGT restait interrogative au vu des remontées sur les conditions de travail dans les établissements.

Le bilan social 2019, confirme ses interrogations et au vu de l'analyse des chiffres donnés, la CGT donne un avis défavorable au bilan social 2019.